

**SÉANCE DU**

**31 MARS 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

**OBJET**

**Covid-19 – sollicitation de  
l'aide régionale pour le  
centre de vaccination**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 1er avril 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 1er avril 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er avril 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Étaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER\*, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Madame MEUNIER présente à partir du dossier 22 B 05

\*Madame de CIDRAC absente à partir du dossier 22 B 28

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame de JACQUELOT  
Monsieur VENUS à Madame GUYARD  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur ALLAIRE à Madame LESUEUR  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Madame SLEMPKES

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220331-22-B-32b-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2022  
Date de réception préfecture : 01/04/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 B 32b

**OBJET** : COVID19 - SOLLICITATION DE L' AIDE RÉGIONALE POUR LE CENTRE DE VACCINATION

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Face à la pandémie liée au virus COVID 19 et dans le cadre de sa politique en faveur de la santé et des solidarités en Île-de-France, la Région soutient les collectivités à travers différents dispositifs dont notamment une aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination.

Depuis le 18 janvier 2021, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a ouvert un centre de vaccination intercommunal pouvant accueillir les habitants des 19 communes de l'agglomération.

Le dispositif régional prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 10 000 € maximum par commune, pour participer aux dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement, à hauteur de 100 % des dépenses subventionnables (petit matériel médical, logistique, solutions de mobilité...).

Cette aide a été sollicitée en 2021. Le centre de vaccination étant toujours en activité, la Ville va la solliciter à nouveau en 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides exceptionnelles « Covid » de la Région Île-de-France en cours et à venir et notamment celle concernant la campagne de vaccination, et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides exceptionnelles « Covid » de la Région Île-de-France en cours et à venir et notamment celle concernant la campagne de vaccination, et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*